



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
NORD-PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
59283 Raimbeaucourt

Service : Aménagement Territorial
Nos références : CD / RL / IM / 2024 - 335
Dossier suivi par : Rénaud Lefebvre
renald.lefebvre@npdc.chambagri.fr
Vos références :
Objet : **Deuxième arrêt projet du PLU de Raimbeaucourt**

Saint-Laurent-Blangy, vendredi 24 mai 2024

Monsieur le Maire,

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

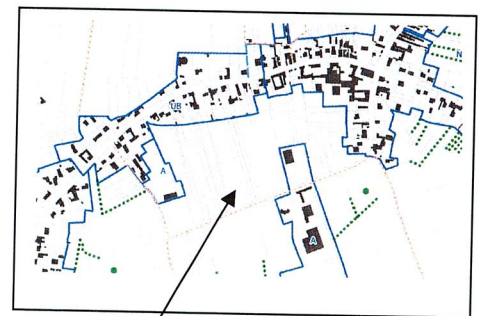
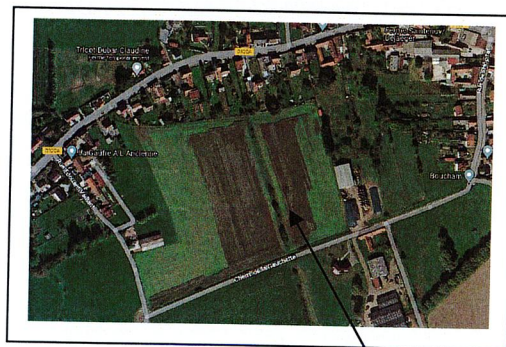
Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur ce deuxième arrêt projet de révision de votre PLU et nous vous en remercions. Vous trouverez ci après nos remarques sur votre nouveau projet de PLU.

En préambule, nous remarquons sur ce deuxième arrêt projet qu'une partie de nos remarques ont été prises en compte. C'est une avancée importante pour l'activité agricole de votre secteur et cela mérite d'être souligné.

Néanmoins, l'ensemble de nos remarques n'ayant pas été pris en compte nous réitérons nos demandes notamment sur le zonage, les chemins AFR et le classement des haies :

Zonage

Un projet agricole est prévu dans un secteur classé en zone naturelle empêchant toute construction : nous demandons une modification de zonage avec un classement en zone agricole de l'ensemble des terres au nord du chemin de la Gauchette.



Demande de classement en
zone agricole

Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

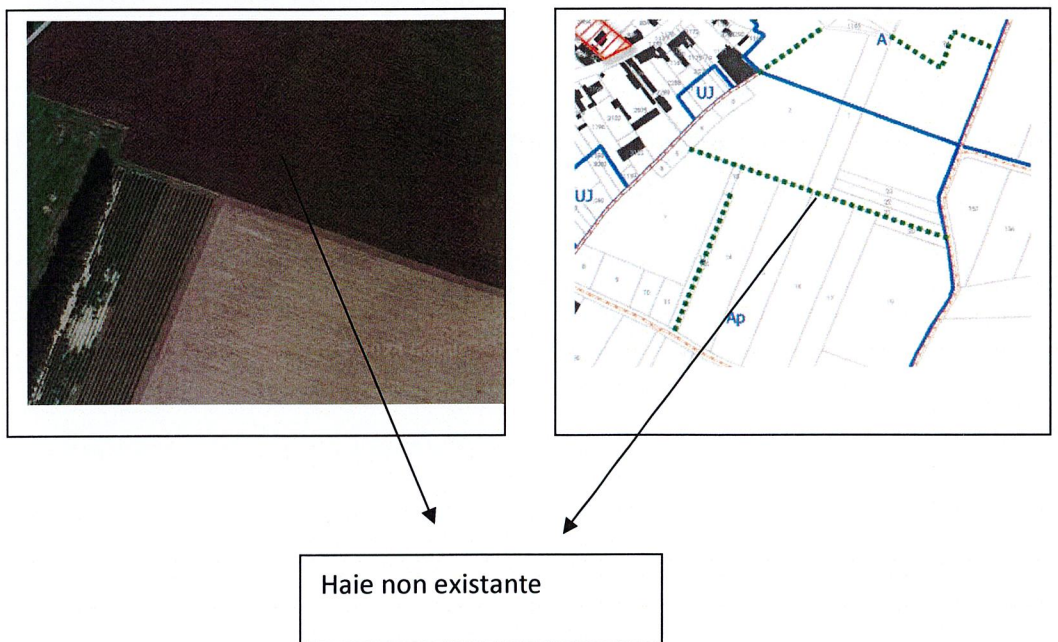
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

Chemins

Nous observons sur le plan de zonage que les chemins AFR sont toujours répertoriés en vertu de l'article L 151 – 38 du code de l'urbanisme avec comme prescription de les laisser ouverts au public. Or, nous vous rappelons que ces chemins sont privés et ne font pas partie du domaine public ou privé de la commune. Nous demandons que les chemins AFR soient retirés de cette prescription.

Haies

De nombreuses haies ou alignement d'arbres sont encore répertoriés sur le plan de zonage au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme avec des erreurs comme par exemple rue Jules Ferry :



Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Nous demandons qu'une analyse précise soit menée en concertation avec les exploitants agricoles sur les éléments à identifier avant tout classement au plan de zonage.

Nous restons à votre disposition pour discuter des modifications afférentes au document afin de trouver un projet compatible pour l'activité agricole de votre commune, et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Siège social
299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

Le Président,

Christian DURLIN

